



Transcription: lui ou elle?????

Par **soso1404**, le **30/10/2008** à **16:31**

Bonjour mon fiancé est marocain et divorcé d'une française, doit-il lui même transcrire le divorce sur l'état civil à Nantes ou bien c'est son ex-femme française qui doit le faire étant donné que mon fiancé doit déjà faire l'exéquature au Maroc?? Quelle est la durée de la transcription???Merci de bien vouloir me répondre le plus vite possible aurevoir et bonne journée